



Mécanisme de fonds compétitifs pour la Recherche Agricole

Appel à propositions pour le développement et le transfert de technologies agricoles – Année 2009

Procédés de mise en œuvre pour l'atteinte de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté en Afrique de l'Ouest et du Centre – Attributions clés du Pilier 4 du PDDAA (CAADP)

1. N° d'Identification de l'appel à propositions: /CW/03/01CP/CO/09

2. Durée du Projet: Trois ans – Janvier 2009 - Août 2012

3. Date de clôture pour la soumission des propositions: 15 Août 2009 à 15:00 GMT.

4. Dépôt des propositions: Les originales des propositions de recherche dûment signées avec cachet officiel devront être envoyées (par poste, coursier ou courrier express) au Secrétariat Exécutif du CORAF/WECARD à l'adresse ci-après:

Le Directeur des Programmes – CORAF/WECARD,
7 Avenue Bourguiba, BP 48 Dakar RP, Sénégal
E-mail: secoraf@coraf.org;
Site Web: www.coraf.org
Téléphone: +221 33 869 96 18
Fax: +221 33 869 96 31

Aucune proposition envoyée par fax ou e-mail ne sera prise en compte.

5. Langues de soumission: Les propositions doivent être rédigées en Français ou en Anglais.

6. Montant global du Projet: US\$ 1.450.000

- Thème de recherche principal 1: Accroissement de la productivité agricole - US\$ 950,000
- Thème de recherche principal 2: Promotion de technologies post-récoltes - US\$ 500,000

7. Thème de recherche principal 1: Accroissement de la productivité agricole

Sous-thèmes	Budget (US\$)
<i>Les sous-thèmes comprendront:</i>	
➤ a. Promotion de technologies de gestion intégrée de la culture de maïs pour améliorer la productivité des exploitations agricoles.	350,000
➤ b. Promotion de technologies de gestion intégrée de la culture de Niébé pour améliorer la productivité des exploitations agricoles	250,000
➤ c. Promotion de technologies de gestion intégrée de la culture de plantain pour améliorer la productivité des exploitations agricoles	350,000

7.1. Objectifs et approche de cet appel à propositions (*applicables à tous les sous-thèmes*)

Cet appel vise à mobiliser les forces, compétences et ressources pour le transfert des technologies de gestion intégrée des cultures en Afrique de l'Ouest afin de démontrer et de transférer les technologies améliorées de production y compris les variétés de cultures, les pratiques agronomiques et d'amélioration de la fertilité des sols. Les capacités des groupes cibles doivent être renforcées pour leur permettre d'adopter ces technologies.

Cet appel à proposition vise essentiellement à :

- promouvoir les variétés de cultures vivrières préférées des consommateurs et résistantes au stress, la lutte contre les ravageurs et les maladies, les technologies améliorées de gestion agronomique, de l'eau et de la fertilité des sols ;
- renforcer les capacités des producteurs pour l'adoption des technologies
- utiliser des partenariats pour la promotion de ces technologies.

7.2. Principaux points de cet appel à propositions (*applicables à tous les sous-thèmes*) : Les technologies à développer et à transférer doivent démontrer leur capacité à assurer des retombées économiques élevées et un impact considérable sur les groupes d'acteurs à court terme.

Cela vise à promouvoir les technologies intégrées de productivité des cultures de maïs, du niébé et de plantain. Domaines clés d'interventions :

- Promouvoir les variétés de cultures préférées pour les usages domestiques et industriels, adaptés aux diverses zones agro-écologiques et résistantes aux principaux stress biotiques et abiotiques, afin de prendre en compte les besoins des producteurs et du secteur privé en matériel génétique adéquat.
- Promouvoir les technologies de gestion intégrée des ravageurs et des maladies des cultures et des récoltes (utilisation des plantes hôtes résistantes, des pratiques culturales et de la lutte biologique et chimique).

- Promouvoir les technologies de gestion du sol et de l'eau, y compris l'intensification des cultures dans les bas-fonds pour faire face ou juguler les effets négatifs de la saison sèche prolongée, des sécheresses et des poches intermittentes de sécheresse pendant la période de culture.
- Promouvoir les technologies agronomiques et d'amélioration de la fertilité des sols, y compris l'usage de la fumure organique, des légumineuses comme plantes de couverture, de la rotation culturale, du labour pour la conservation des sols et des mesures de lutte contre l'érosion.

7.3. Résultats attendus (applicable à tous les sous-thèmes)

1. Au moins deux (02) nouvelles variétés par culture ou spéculation préférée du consommateur/marché adoptée par les producteurs dans chaque zone cible avant la fin des trois années du projet.
2. Au moins 25 groupes de producteurs dans chaque pays cible ont leur capacités renforcées pour faciliter l'adoption des technologies et l'accès aux facteurs de production ainsi qu'au marché avant la fin du projet.
3. Au moins 1000 producteurs dans chaque pays participant adoptent les pratiques de gestion intégrée des cultures (gestion agronomique, lutte contre les ravageurs et les maladies, et fertilité du sol et de l'eau) avant la fin des trois années du projet.
4. Au moins 50% des producteurs ciblés enregistrent une croissance d'au moins 30% de leur production avant la fin des trois années du projet.

8. Thème de recherche 2: Promotion des Technologies Post-récolte

<i>Sous-thème</i>	Budget (US\$)
<i>Les sous-thèmes seront composés comme suit:</i>	
<i>Sous-thème 1:</i> Promotion de technologies de conservation, de battage / décorticage et de conditionnement des grains de maïs et de niébé, pour réduire les pertes post-récoltes et améliorer leur qualité marchande	250,000
<i>Sous-thème 2:</i> Promotion de technologies de transformation et d'emballage des grains de maïs et de niébé, pour améliorer la durée de conservation et accroître leur valeur marchande.	250,000

8.1. Approche et objectifs de cet appel

Cet appel vise à mobiliser les forces, les compétences et les ressources en vue du transfert de technologies post-récoltes en Afrique de l'Ouest pour démontrer une amélioration de la conservation, du conditionnement, de la transformation et de l'emballage des grains de maïs et de niébé. Les capacités des groupes cibles doivent être renforcées pour leur permettre d'adopter les technologies post-récoltes.

Les objectifs de cet appel sont:

- Promouvoir les technologies améliorées de conservation, de conditionnement et de transformation du maïs et du niébé en vue d'assurer une disponibilité prolongée de produits alimentaires, accroître leur valeur marchande et augmenter les revenus des agriculteurs et des transformateurs.
- Mobiliser les forces, les compétences et les ressources pour le développement, la promotion et le transfert de technologies post-récolte (conservation, transformation et commercialisation), en Afrique de l'Ouest et du Centre à travers un partenariat efficace avec les partenaires concernés, y compris le secteur privé.
- Utiliser la coopération dans le domaine des technologies post-récolte pour appuyer le développement communautaire pour leur contribution à la réalisation des objectifs du CORAF/WECARD.

8.2. Objectif spécifique de cet appel

Dans le cadre de cet appel, les technologies post-récolte à développer et à transférer doivent prouver leur capacité à générer des retombées économiques fortes et un impact considérable à court terme sur les groupes d'acteurs. Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- Promouvoir les technologies améliorées de conservation au niveau des champs et de conditionnement du maïs et du niébé pour réduire les pertes de récolte, prolonger la

durée de conservation et avoir une qualité marchande acceptable pour du maïs et du niébé (Sous-thème 1).

- Promouvoir les technologies améliorées de transformation (conditionnement, transformation, triage, emballage, étiquetage, conservation) du maïs et du niébé en produits alimentaires de qualité, avec une référence particulière aux transformatrices à petite échelle (*sous-thème 2*)
- Promouvoir l'utilisation d'équipements manuels améliorés et d'équipements mécanisés, particulièrement adaptés aux petits producteurs et entrepreneurs pour le conditionnement des grains et la transformation de produits alimentaires (*sous-thème 1 et 2*)
- Renforcer les capacités des producteurs et groupes de transformateurs pour adopter les technologies post-récolte promues (*sous-thèmes 1 et 2*).

8.3. Résultats

- ❖ Au moins 100 groupes de producteurs ont participé à des démonstrations en matière de technologies améliorées de conservation du maïs et du niébé et au moins 50 de ces groupes sont formés d'ici à la fin des 3 années du projet (*sous-thème 1*).
- ❖ Au moins deux (02) paquets de technologies de transformation dans les pays cibles sont accessibles à au moins 100 groupes cibles (fabricants) d'ici à la fin de la deuxième année du projet (*sous-thème 2*).
- ❖ Au moins 100 groupes de transformateurs sont formés dans les domaines de la transformation et de la conservation du maïs et du niébé d'ici à la fin de l'an 3 (*sous-thème 2*)
- ❖ 10 contrats signés entre les producteurs, transformateurs et commerçants pour assurer la fourniture de matières premières aux transformateurs et assurer la pérennisation du système (*sous-thèmes 1 et 2*).

9. Eligibilité (pour tous les projets) //

Les SNRA de la sous-région doivent diriger chacun de ces projets; ils doivent cependant bâtir un partenariat avec les CG concernés et les Bases-centres de la sous-région.

Ces fonds seront utilisés pour réaliser les activités impliquant les pays de l'AOC choisis dans les classements suivants:

- **Maïs** :- les pays du Sahel, les zones côtières et l'Afrique centrale (avec un accent particulier sur la Guinée, le Bénin, le Cameroun, le Togo, la RD Congo)
- **Niébé**:- La Gambie, le Niger, le Sénégal, le Tchad, le Burkina Faso, la Guinée, la Sierra Léone, la RCA, le Nigéria, le Congo, la RDC (et tous les autres pays jugés nécessaires).
- **Plantain**:- le Nigéria, le Bénin, le Togo, le Ghana, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Cameroun, le Congo, la RDC, le Gabon, la Centre-Afrique, la Guinée Equatoriale.

10. Critères d'évaluation (tous les projets)

Les propositions seront évaluées suivant les critères ci-après:

- (i). **Pertinence** (identification du problème, nature du problème, importance régionale du problème)
- (ii). **Qualité scientifique et technique** (clarté des objectifs, état de connaissance sur le sujet, la pertinence des technologies proposées; clarté et réalisme du plan de travail; méthodes du processus de transfert de technologies)
- (iii). **Impact** (environnemental; social; économique; financier)
- (iv). **Partenariat** (diversité du partenariat; dimension régionale de la proposition; complémentarités dans les partenariats)
- (v). **Renforcement de capacités** (démontrer la capacité à former les bénéficiaires directs et les étudiants de troisième cycle sur les activités du projet)
- (v). **Gestion** (capacité technique de gestion; capacité de gestion financière)
- (vi). **Budget** (budget avec un équilibre juste parmi les partenaires)

11. Format de rapport (pour tous les projets)

Pour la production du Rapport financier et technique, se référer au Manuel de Procédures de Gestion des Programmes

Principaux documents à consulter :

Manuel de Procédures de Gestion des Programmes (www.coraf.org)

Manuel de Procédures de Gestion des Fonds Compétitifs et (www.coraf.org).